

Chargé de production · Chargée de production

1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune
Métier connexe : Attaché-e de production

2 / Missions et activités

Missions

Dans un cadre budgétaire, temporel et artistique défini par les différentes parties prenantes du projet, le-la chargé-e de production prépare, organise, met en œuvre et coordonne les moyens techniques, financiers, humains d'une ou plusieurs productions.

Activités

- établit le budget de production, en collaboration avec les différentes parties prenantes du projet, il le suit et le justifie.
- établit les contrats de travail des artistes et techniciens en fonction des conditions de rémunération négociées par les porteurs de projet ; établit les contrats de cession de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, de coproduction, de co-réalisation, d'assurances... ; réalise les déclarations et les demandes d'autorisations liées aux spectacles.
- coordonne les interventions des artistes et techniciens, négocie et organise leurs plannings et les conditions de leur accueil, de leurs transports et hébergements, pour la période de production (créations, répétitions, résidences...).
- adapte les moyens de production aux conditions d'exploitation et de diffusion.

> L'attaché-e de production réalise une partie des activités de production sous l'autorité d'un-e responsable.

3 / Responsabilités

- Rend compte de l'utilisation des budgets qui lui sont confiés.
- Est garant-e de la fiabilité et de l'opérationnalité des contrats qu'il-elle a préparés.
- Est garant-e de l'opérationnalité des productions qui lui sont confiées dans la limite des moyens qui lui sont attribués.

> L'attaché-e de production est garant-e des activités qui lui sont confiées, dans la limite des moyens qui lui sont accordés.

4 / Compétences

Compétences spécifiques

- Posséder une culture artistique avérée ; assurer une veille sur les évolutions artistiques et techniques dans la ou les discipline-s de son entreprise.
- Identifier les parties prenantes impliquées ou à mobiliser dans les projets de production.
- Construire une grille budgétaire, analyser des budgets.
- Analyser ou étudier la faisabilité d'un projet de production.
- Evaluer une fiche technique de spectacle et en discuter avec les responsables techniques.
- Identifier les ressources humaines et les moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation du projet de production, entretenir un réseau d'artistes, de techniciens, de prestataires et les mobiliser selon les besoins.
- Evaluer les moyens et les contraintes techniques du projet de production.
- Expliciter les étapes, les moyens et les contraintes du projet et les communiquer auprès des parties prenantes du projet de production en vue de décisions adéquates.
- Négocier des ajustements d'organisation et de moyens avec les parties prenantes du projet de production.
- Contribuer au respect des réglementations liées au spectacle vivant : droit social, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...
- Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant.

Compétences transversales

- Utiliser des outils de suivi d'une activité.
- Etablir des contrats commerciaux, de travail, de propriété intellectuelle.
- Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés.
- Effectuer des démarches administratives.
- Remplir, classer, transmettre des documents administratifs.

- Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par le projet de production.
- Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues.
- Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction.
- Maîtriser des logiciels de bureautique - a minima un tableur, un traitement de texte, une base de données -, un logiciel de gestion de projet, un logiciel spécifique de gestion de spectacles et des outils de communication numérique.

5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

- Selon l'organisation de l'entreprise, il-elle travaille sous l'autorité du-de la directeur-trice de production, de l'administrateur-trice de production, de l'administrateur-trice ou du directeur-trice.
- Il-elle peut encadrer des attaché-e-s de production et/ou de diffusion.
- Il-elle travaille en relation avec l'administrateur-trice ou le service comptable, l'équipe technique, les artistes et, le cas échéant, avec le-la chargé-e de diffusion.

> Selon l'organisation de l'entreprise, l'attaché-e de production travaille sous l'autorité d'un-e chargé-e de production, du-de la directeur-trice de production, de l'administrateur-trice de production, de l'administrateur-trice ou du directeur-trice.

6 / Positionnement catégoriel

Chargé-e de production

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	Filière Administration-production / Salarié-e non cadre groupe 5
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	Filière Création-production / Agent de maîtrise
Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)	Non référencé

Attaché-e de production

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	Filière Administration-production / Salarié-e non cadre groupe 6
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	Filière Création-production / Employé-e qualifié-e groupe 1
Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)	Non référencé

7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier de chargé-e de production, une expérience professionnelle confirmée dans le spectacle vivant est nécessaire, acquise notamment dans des emplois d'attaché-e de production, de chargé-e de diffusion ou dans un métier de la régie technique du spectacle vivant.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de chargé-e de production, en particulier des formations de niveau III spécifiques à ce métier. Le-la chargé-e de production complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Selon l'activité, l'organisation ou la taille de l'entreprise, les métiers de chargé-e de production et de chargé-e de diffusion peuvent être inclus dans un même poste. Dans des entreprises de petit effectif, un-e chargé-e de production et de diffusion peut aussi exercer les missions d'administrateur-trice de tournées.

Le métier de chargé-e de production peut être exercé pour le temps d'une production ou de façon pérenne, dans des entreprises de création et production et dans des lieux de diffusion de spectacles.

9 / Le métier demain

Le métier de chargé-e de production est nécessaire à la production des spectacles.

Il évolue en fonction du contexte économique de plus en plus mouvant et complexe et des outils de gestion des modes de production et de diffusion des spectacles. Le-la chargé-e de production doit développer la recherche de financements nouveaux liés à des projets interdisciplinaires ou à de l'action culturelle.

Des réseaux de chargé-e-s de production fonctionnant par réunions, courriels ou discussions sur le web, facilitent les échanges de pratiques et le développement des compétences.